

personnes de leur sexe , et peut-être des plus jeunes enfants ; leurs soins avaient pour objet principal les maladies particulières aux femmes, ou celles dont l'examen, et même le simple aveu, aurait pu être pénible à leur modestie, s'il eût fallu s'adresser à des médecins de notre sexe. Il y aurait, il faut le reconnaître, dans un tel état de choses, une décence et une moralité qui seraient vraiment bien dignes d'éloge. On trouvera peut-être que, sous ce rapport, il formerait un contraste peu vraisemblable avec tout ce que nous connaissons de la corruption de la société romaine à l'époque des empereurs, laquelle est, dans ses différents siècles, l'âge de toutes nos inscriptions. Mais il y avait en cela sans doute quelque chose de la vieille Rome ; et on a lieu d'observer, dans la longue histoire de sa dégénération, que les vices furent bien plutôt dans ses mœurs corrompues par les conquêtes, que dans les institutions et dans les lois.

Telles sont, si je ne me trompe, toutes les conjectures que l'on peut hasarder avec sagesse sur un sujet bien peu éclairci, comme on l'a vu, par des données puisées aux sources antiques. Je crois compléter ces recherches, autant qu'il est en mon pouvoir, en rappelant encore un monument lapidaire qui doit être rangé parmi les inscriptions médicales appartenant à des femmes, quelle que soit d'ailleurs l'interprétation plus précise qu'on veuille lui donner. C'est un marbre sur lequel sont inscrites ces deux simples lignes :

H E L P I S L I V I A E
A D. V A L E T V D I N A R.

Spon, qui a donné cette inscription (1), suppose qu'on doit lire *ADjutrix VALETVDINARIA*. Si l'on adopte cette leçon, qui me paraît assez plausible, l'office de cette femme semblait devoir être celui d'une garde-malade. C'est, je pense, le seul monument connu de l'antiquité qui mentionne une telle profession.

Il reste à faire une seule observation, qui n'est pas sans importance, d'autant plus qu'elle a trait, non pas à une simple conjecture, mais à un fait certain. L'une des femmes nommées dans nos deux inscriptions lyonnaises, *Minucia Astte*, n'était qu'une affranchie, et

(1) *Miscellan. erud. antiquit.*, p. 144, 15.